

LES GESTES DES FIDÈLES DANS LA LITURGIE

Depuis Vatican II, les fidèles sont invités à une « participation active » à la messe, pour manifester le caractère « communautaire » de la célébration.

POURQUOI LA LITURGIE COMPORTE-T-ELLE DES GESTES DÉFINIS ?

La liturgie, qui « *n'épuise pas toute l'activité de l'Église* », précise le concile Vatican II, est définie dans *Sacrosanctum concilium* (SC n. 7) comme « *l'exercice de la fonction sacerdotale de Jésus-Christ* », « *dans lequel la sanctification de l'homme est signifiée par des signes sensibles et réalisée d'une manière propre à chacun d'eux* ». Le Concile insiste sur le « *désir* » de l'Église que les fidèles participent de manière « *pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques* » (n. 14). Cette participation, « *qui est demandée par la nature de la liturgie elle-même et qui, en vertu de son baptême, est un droit et un devoir pour le peuple chrétien* » (1 P 2,9). En ce qui concerne la participation active des fidèles, il ne s'agit point de dire des prières pendant la messe, il s'agit de faire de la messe sa prière.

QUI DÉCIDE DES RITES ET GESTES ?

Le missel romain qui décrit le rituel de la messe précise que « *l'évêque diocésain, premier dispensateur des mystères de Dieu, est, dans l'Église particulière qui lui est confiée, celui qui règle et promeut toute la vie liturgique, et en est le gardien* ». L'organisation de la liturgie appartient aussi aux conférences épiscopales, ce qui permet des adaptations cohérentes avec la culture locale. « *Absolument personne d'autre, même prêtre, ne peut, de son propre chef, ajouter, enlever ou changer quoi que ce soit dans la liturgie* » (Missel romain). Quant à la « *participation active* » des fidèles, elle doit être réalisée en « *favorisant les acclamations du peuple, les réponses, le chant des psaumes, les antiennes, les cantiques et aussi les actions ou gestes et les attitudes corporelles. On observera aussi en son temps un silence sacré* » (SC n. 30).

QUE DEMANDE LE MISSEL ROMAIN ?

Les rites doivent manifester « *une noble simplicité* », être « *d'une brièveté remarquable* » et éviter « *les répétitions inutiles* ». Le missel insiste sur le caractère « *communautaire* » de la messe : il implique que « *les dialogues entre le prêtre et les fidèles rassemblés, ainsi que les acclamations, possèdent une grande signification* ». Les fidèles sont donc partie prenante de la liturgie par leurs paroles, par les chants dont il doit être fait « *grand usage* », « *en tenant compte de la mentalité des peuples et des aptitudes de chaque assemblée* ». Concernant les gestes, les fidèles font le signe de croix au début de la messe, puis après la bénédiction finale. Leur attitude varie au cours de la célébration. Ainsi, ils se tiennent « *debout depuis le début du chant d'entrée, ou quand le prêtre se rend à l'autel, jusqu'à la prière d'ouverture inclusivement* » ; puis « *au chant de l'Alléluia avant l'évangile ; pendant la proclamation de l'évangile ; pendant la profession de foi et la prière universelle* ». Les fidèles sont également debout avant la prière sur les offrandes et la prière après la communion. La position assise est en effet préconisée « *pendant les lectures qui précèdent l'évangile et le psaume responsorial ; à l'homélie et pendant la préparation des dons pour l'offertoire ; et, si on le juge bon, pendant qu'on observe un temps de silence sacré après la communion* ». Le missel romain prévoit aussi l'agenouillement, au moment de la consécration, « *à moins que l'état de santé, l'exiguïté des lieux ou le grand nombre des participants ou d'autres justes raisons ne s'y opposent* », auquel cas il est suggéré une « *inclination profonde* » après la consécration. Des fidèles laïcs peuvent se rendre à l'ambon pour lire les textes qui précèdent l'évangile, lire les intentions de prière, ou participer à la procession des offrandes avant l'offertoire. La communion des fidèles est « *fortement* » recommandée, notamment, dans certains cas, « *sous les deux espèces* » (au corps et au sang du Christ). Ils s'approchent alors « *en procession* ». Les fidèles communient « *à genoux ou debout, selon ce qu'aura établi la Conférence des évêques* », précise le missel, qui ajoute : « *avant de recevoir le sacrement, de faire un geste de vénération approprié, que la Conférence des évêques aura établi* ». Le communiant reçoit l'hostie « *dans la bouche ou bien, là où cela c'est autorisé, dans la main, selon son choix* ». Dans ce dernier cas, il « *la consomme aussitôt et intégralement* ». Autre rituel essentiel, « *le signe de la paix à transmettre* » : la façon de procéder « *sera décidée par les Conférences des évêques, selon la mentalité et les us et coutumes de chaque peuple* ».

Clémence Houdaille (la croix.com)

1132

ÉGLISE SAINT-CONRAD

INTENTIONS DES MESSES du 01 au 7 juillet 2017

Samedi, 01 17:00 ***Pour les vivants de notre communauté.**
+**Philippe Prévost** – la famille.
+**Action de Grâce** – Dave Joseph.
+**Simone Lescarbeau** – sa fille Diane

Dimanche, 02 11:00 ***Pour les vivants de notre communauté.**
+**Marcel Fotsing et Hondrine DJoussi** –
Marcellin Fotsing

Mercredi, 05 16:00 ***Pour les vivants de notre communauté.**
+**Pour les personnes décédées.**

Vendredi, 07 16:00 ***Pour les vivants de notre communauté.**
+**Pour les personnes décédées.**

Vierge Pèlerine: Pour sa visite à domicile, Cyrille Beaugard au **514-351-4765**.

Prières Charismatiques: Mardi à 19h. Pierrette **514-354-4602** ou Suzanne: **351-7675**.

Relâche en juillet retour le 1er août

Salle à louer: Au sous-sol de l'église. Capacité 175 personnes: **514-352-6120**.

La lampe du sanctuaire brûlera aux intentions des Grâces reçues/M.F.

ÉGLISE SAINT-JUSTIN

INTENTIONS DES MESSES du 01 au 7 juillet 2017

Dimanche, 02 9h30 ***Pour les vivants de notre communauté.**
+**Lucie Mallette** – offrandes aux funérailles.
+**Joséphine Chiasson** – offrandes aux funérailles.
***Remerciement pour nos 12 ans de mariage** –
Alexandre et Élodie.

Mardi 04 9h00 ***Pour les vivants de notre communauté.**
***Remerciement à St-Antoine** – Adrienne Hamelin.
+**Pour les personnes décédées.**

Jeudi, 06 9h00 ***Pour les vivants de notre communauté.**
+**Pour les personnes décédées.**

Vierge Pèlerine: Pour sa visite à domicile. Tél.: **514-351-0740**.

Prières charismatiques jeudis soirs, à 19h30 au 8820 De Grosbois Jacinthe **514-493 9203**

La lampe du sanctuaire brûlera aux intentions de la Communauté chrétienne.

ÉGLISE JEAN XXIII

INTENTIONS DES MESSES DU 1 au 7 juillet 2017

Samedi, 1 16h00 ***Pour les vivants de notre communauté.**
+**Familles Fillion et Champagne** – Rita et André Champagne
+**Odette Moreira** – sa sœur.
***Faveur obtenue par St-Frère André** – Jean-Guy et Louise.

Dimanche, 2 10h00 ***Pour les vivants de notre communauté.**
+**Aline Paquet Genois** – son époux Raymond Genois.
+**Usula Nguyen Thi On** – Kim
+**Adelina Teolis** – son époux et sa fille.
***Les âmes du purgatoire** – un paroissien.

Mardi, 4 9h00 ***Pour les vivants de notre communauté.**
Denise Allain – offrande aux funérailles.

Jeudi, 6 9h00 ***Pour les vivants de notre communauté.**
+**Maurice Roy** – offrande aux funérailles.

La lampe du sanctuaire brûlera aux intentions de Louise et J-G. J-G

ÉGLISE NOTRE-DAME D'ANJOU

INTENTIONS DES MESSES du 1^{er} au 7 juillet 2017

Dimanche, 02 10h30 ***Pour les vivants de notre communauté.**
+**Maria Canella** – sa famille.
+**Jean Chaput** – offrandes aux funérailles.
+**Michel Séguin** – Linda et Christophe Gaboriaud.

Mercredi 05 8h30 ***Pour les vivants de notre communauté.**
+**Tony Frigault** – Denise Sylvio-Larose.

Vendredi, 07 8h30 ***Pour les vivants de notre communauté.**
+**Guylaine Beauchamp** – offrandes aux funérailles.

La lampe du sanctuaire brûlera en action de grâce – F. Bellemare.

Le coût de la lampe du Sanctuaire est de 5\$

Quêtes: total de la semaine

2831\$

1132

1132